

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSENT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		La ligne 1.000 francs	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - -		Chaque annonce répétée ... Moitié prix	
	Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Journal légalisé 900 f		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790630/81	
			Par la poste -	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTION MINIERE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

2019

29 juillet Convention minière pour l'or passée en application de la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier 1435

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1454

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTION MINIERE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

CONVENTION MINIERE

POUR L'OR PASSEE EN APPLICATION DE LA LOI N° 2016-32 DU 08 NOVEMBRE 2016 PORTANT CODE MINIER

PERIMETRE DE MADINA TOUBAKOTA

ENTRE

L'Etat du Sénégal ci-après dénommé l'Etat représenté par :

Madame Aïssatou Sophie GLADIMA,

Ministre des Mines et de la Géologie,

Cité Keur Gorgui, Immeuble Yaye Mariétou FALL,

en face de la Mosquée, BP : 45743 Dakar,

tél. (+221) 33 889 02 43

D'UNE PART,

ET

La Société CBA Sarl

ci-après dénommée la Société représentée par
TSENG LUNG-YI, son Président Directeur général
dûment autorisé : **Dakar Gibraltar 3, Villa n° 2.**

D'AUTRE PART,